



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 novembre 2025.

N° 65 / 2025

Autorisant le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe de l'électricité 2026

Présidence par : Madame BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 07 novembre 2025

Date de convocation : 30 octobre 2025

Lieu de la séance : FARE ARTISANAT (actuelle mairie)

Membres présents : 9 membres

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 5 membres

Membre(s) absent(s) : 1 membre

Secrétaire de séance : Madame MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	X		
M. TAKAMOANA Maniario	1 ^{er} adjoint au maire	X		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire		X	M. KOHUEINUI Atanase
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire		X	Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	X		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU		X	M. TAKAMOANA Maniario
Mme MAIRIHAI épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		X	Mme BUTCHER épse FERRY Yseult
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	X		
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	X		
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	X		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal		X	M. KAPIKURA Théodore
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	X		
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale		X	
Mme TETARONIA épse HIOE Nadine	Conseillère municipale	X		
M. TUTAMARU Edgar	Conseiller municipal	X		



Le Maire expose :

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics dans sa version applicable à la Polynésie française et notamment les dispositions des articles L.5211-5, L.5214-1 et L.5212-7 ;
- VU** la délibération n°47-2025 du 21 août 2025 approuvant la modification n°01-2025 du budget annexe de l'électricité de l'exercice 2025 ;
- VU** l'arrêté n°62-2025 du 30 octobre 2025 approuvant la modification n°02-2025 du budget annexe de l'électricité de l'exercice 2025 ;
- VU** la délibération n°60-2025 du 07 novembre 2025 approuvant la modification n°03-2025 du budget annexe de l'électricité de l'exercice 2025 ;

Madame le Maire rappelle les faits suivants :

« En outre jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits » ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte, pour la détermination du montant de ces dépenses, le quart des dépenses 2024 minorées du chapitre 16, des opérations d'ordre (chapitre 040 et 041) et des restes à réaliser ;

Après débats et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

ARTICLE 1 – Jusqu'à l'adoption du budget annexe de l'électricité de l'exercice 2026 le maire est autorisé à engager liquider, et mandater les dépenses d'investissements suivantes :

Article	Libelle	Budget 2025	Autorisation dépenses avant BP 2025
000	Non individualisées	2 700 000	3 000 000
21	Immobilisations corporelles	2 700 000	3 000 000
21534	Réseaux d'électrification	1 200 000	1 000 000
21535	Éclairage public	1 000 000	1 000 000
2188	Autres	500 000	1 000 000
00	Financières	3 948 226	1 138 888
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	355 551	
020	Dépenses imprévues	427 729	1 138 888
040		3 164 946	
13	Subventions d'investissement	3 164 946	
13911	Etat et établissements nationaux	923 219	
13912	Territoires	1 895 060	
139148	Autres communes et circonscriptions	346 667	
2401	Acq° 10 lampadaires Hereheretue	1 730 000	
21	Immobilisations corporelles	1 730 000	
2158	Autres	1 730 000	
2501	Acq° 2 groupes electrogenes Amanu	13 500 000	

RF HAUT COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/11/2025 987-200013456-20251107-DEL_065_2025-DE

21	Immobilisations corporelles	12 151 200	
2151	Installations complexes spécialisées	12 151 200	
23	Immobilisations en cours	1 348 800	
238	Avances versées commandes immo. incorp.	1 348 800	
	TOTAL budget section d'investissement 2025	21 878 226	
	RESTES A REALISER	1 730 000	
	RAR 2024	1 730 000	

	TOTAL (total budget 2025 – chap 020 – chap 040 – chap 16 -RAR dépenses 2024)	16 555 551	
	Montant restant à répartir sur l'exercice 2026	4 138 888	4 138 888

ARTICLE 2 – Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

Pour : **14 (dont 5 procurations)**

Contre :



Le conseil municipal

 BUTCHER épouse FERRY Yseult, Tuihata Maire	TAKAMOANA Maniara Premier adjoint	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU
MAIRIHAIU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal

Délibération autorisant le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe de l'électricité 2026

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/11/2025
987-200013456-2025-1107-DEL_065_2025-DE